

- FICHE D'INSCRIPTION -

GRAND STADE

Club '26 '27

Nom : Prénom :

☐ M ☐ F Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

FORMULES	TENNIS	PADEL	MULTISPORTS
BABY	☐ 1h de cours/semaine 150€ / an (dès 4 ans)	---	---
INITIATION	☐ 1h30 de cours/semaine 170€ / an (dès 6 ans)	☐ 1h30 de cours/semaine 170€ / an (dès 6 ans)	---
PERFECTIONNEMENT	☐ 1h30 de cours/semaine 180€ / an (dès 9 ans) ☐ 3h de cours/semaine 310€ / an (dès 9 ans)	☐ 1h30 de cours/semaine 180€ / an (dès 9 ans) ☐ 3h de cours/semaine 310€ / an (dès 9 ans)	---
ADOS	☐ 1h30 de cours/semaine 180€ / an (dès 12 ans)	---	---
MULTIACTIVITÉS	☐ 1h30 de tennis & 1h30 de multisports/ semaine 290€ / an	☐ 1h30 de padel & 1h30 de multisports/ semaine 290€ / an	☐ 3h de multisports/semaine 290€ / an

Toutes les formules sont assujetties à la prise de la licence FFT.

COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : Tél. domicile :

E-mail :

Fiche d'inscription établie par (nom hôte/hôtesse d'accueil) :

RÈGLEMENT (validation des inscriptions à la réception du règlement) : €

☐ Chèque (à l'ordre du Trésor Public) ☐ Espèces ☐ Carte Bancaire ☐ Chèque vacances

GRAND STADE *les Capellans*

Je soussigné (e) M^{me} / M. responsable de l'enfant

Autorise à prévenir en cas d'urgence

M^{me} / M.

Tél. :

Autorise les responsables de Grand Stade à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente ou toute affection grave, après consultation d'un praticien à mon enfant.

☐ Oui ☐ Non

Atteste que mon enfant n'a pas de contre-indication médicale à la pratique de cette activité et est couvert par une assurance pour ces activités extra-scolaires.

☐ Oui ☐ Non

Autorise mon enfant à rejoindre son domicile seul (sans adulte) à l'issue de sa séance de sport à Grand Stade.

☐ Oui ☐ Non

Autorise à prendre en charge mon enfant à l'issue de sa séance de sport à Grand Stade.

M^{me} / M.

Tél. :

Autorise le service communication de la ville de Saint-Cyprien à prendre mon enfant en photo pendant les activités sportives et **à utiliser librement les photographies** (affiches, dépliants, site web officiel de l'Office de tourisme de Saint-Cyprien...).

☐ Oui ☐ Non

La cotisation de l'école de tennis offre le droit aux enfants d'être membre de Grand Stade. A ce titre, ceux-ci ont le droit de réserver des terrains (sans toutefois être prioritaires) gratuitement dès qu'ils jouent avec un autre membre. Si votre enfant réserve un terrain pour jouer avec un non-membre, le tarif invité vous sera facturé 7 €, comme tout autre membre de Grand Stade.

J'accepte de recevoir de l'information sur les activités du complexe ☐ Oui ☐ Non

J'accepte de recevoir de l'information d'autres activités à Grand Stade ☐ Oui ☐ Non

J'accepte de recevoir de l'information sur les offres des partenaires de Grand Stade ☐ Oui ☐ Non

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

☐ **Loi RGPD** - Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant dont l'Office de Tourisme de Saint-Cyprien est destinataire ainsi que d'opposition à leur traitement. Vous pouvez exercer ce droit par e-mail envoyé à : contact@otstcyp.com

Je, soussigné(e) M^{me} / M.

Certifie avoir pris connaissance et approuvé les conditions générales d'inscription et d'assurance de Grand Stade les Capellans.

L'Office de tourisme assure la surveillance des enfants mineurs régulièrement inscrits durant les cours, les manifestations et les événements qu'il organise dans le cadre de ses missions statutaires. L'Office de tourisme, à cette occasion, dispose du pouvoir de direction, de contrôle, de surveillance ainsi qu'un pouvoir disciplinaire dans la limite des lois et des règlements.

Chaque inscription d'un enfant mineur indique les heures durant lesquelles il est placé sous la responsabilité de l'Office de tourisme. En dehors de ces horaires, l'Office de tourisme n'assure aucune surveillance de l'enfant mineur et dégage toute responsabilité pour tous les dommages qu'il subirait ou qu'il causerait à autrui du fait d'un défaut de surveillance.

Ses parents, représentants légaux ou les personnes en ayant la responsabilité au titre des dispositions de l'article 1384 du code civil, doivent veiller à récupérer les enfants à la fin de la prise en charge de l'enfant par l'Office de tourisme ou à en assurer la surveillance effective dans les installations de l'Office de tourisme dans le respect de son règlement intérieur.

La signature du présent règlement par le représentant légal de l'enfant mineur portant la mention « lu et approuvé » porte parfaite information des conditions de surveillance et décharge l'Office de tourisme de toute responsabilité dans les conditions ci-dessus.

Date et signature du parent ou du tuteur investi de l'autorité parentale précédée de la mention " Lu et approuvé "

Date :

Signature :

GRAND STADE *les Capellans*

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1 - ÉCOLE DE TENNIS

EPIC Office de tourisme de Saint-Cyprien à Grand Stade les Capellans gère l'école de tennis Saint-Cyprien.

Plusieurs formules vous sont proposées : Découverte mini-tennis / Initiation / Perfectionnement

Tennis ados / Parcours personnalisés pour la compétition

Pour toutes formules sont indiqués :

- Le nombre de séances et leur durée
- La période de validité du programme
- Le tarif

2 - MODALITÉ D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font directement à Grand Stade les Capellans. Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans la formule choisie, vous pouvez procéder au paiement soit en espèces, carte de crédit, chèque bancaire (tout règlement par chèque doit être établi à l'ordre de Trésor Public), chèque vacances. Vous avez la possibilité de régler votre cotisation sur les trois premiers mois qui suivent votre inscription. Les conditions générales d'inscription de Grand Stade les Capellans sont réputées connues et acceptées dès le paiement quel que soit le mode de paiement. Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de Grand Stade les Capellans impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.

3 - PRIX

Les prix sont calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toute personne déjà inscrite ou désirant s'inscrire. La licence est à régler au tennis club grand stade.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous vous invitons à consulter un médecin aux

vues d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée. La présentation de ce document (dont l'ancienneté ne devra pas excéder deux ans) pourra vous être demandée, à tout moment, par Grand Stade.

5 - ANNULATION / INTERRUPTION

> Du fait de Grand Stade les Capellans :

Grand Stade les Capellans peut être exceptionnellement contraint d'annuler certaines séances :

- Les conditions de sécurité l'exigent.
- D'événements imprévisibles.

Grand Stade les Capellans vous proposera un report équivalent.

> De votre fait :

Toute notification d'annulation ou toute notification d'interruption de séances. Dans tous les cas, Grand Stade les Capellans ne procédera à aucun remboursement. De la même façon, les séances non consommées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part de Grand Stade les Capellans. Grand Stade les Capellans n'autorise pas le rattrapage des séances non consommées.

6 - ASSURANCES

Assurance incluse dans votre programme.

> Responsabilité civile : votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par Grand Stade les Capellans pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités et dont vous pourriez être déclaré responsable. Vous trouverez le détail des garanties sur le site.

Assurance non incluse dans votre programme.

> Assurance Accidents Corporels (sans garantie annulation) : les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le prix du programme, il vous appartient d'examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et de la compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

7 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Votre accès au site d'activités de Grand Stade les Capellans et à ses cours est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous dans les locaux du site d'activités. Vous vous

engagez par conséquent à respecter en toute circonstance les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient vous être données par le personnel de Grand Stade les Capellans. A défaut, Grand Stade les Capellans se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre

8 - MATÉRIEL

Les matériels fournis varient d'une inscription à l'autre. Pour certains, seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel emporter. Important : tout matériel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommage. De plus, la responsabilité de Grand Stade les Capellans ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels.

9 - RELATIONS PRATIQUANTS

Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation de vos cours, n'hésitez pas à alerter l'équipe de Grand Stade les Capellans sur place. Elle ne manquera pas de trouver, avec vous, une solution satisfaisante. Toutefois, au-delà d'un délai de 15 jours après la séance ou l'événement concerné, aucune demande ne pourra être prise en considération.

10- INFORMATIQUE

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription pour nos services. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, Grand Stade les Capellans se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-1 à 226-24 du Code Pénal.